

Regards

sur Anjou

Volume 36, numéro 9 — Novembre 2009

Un vendredi sous les étoiles

Défilé du père Noël

le 13 novembre

La magie de Noël s'installe de nouveau à Anjou!

L'arrondissement d'Anjou est heureux d'inviter toute la population à participer à la 7^e édition de son défilé du père Noël, qui aura lieu le **vendredi 13 novembre, à 19 h**. Ce défilé sous les étoiles émerveillera petits et grands et nous donnera un avant-goût de la magie du temps des fêtes.

Un grand merci

La Corporation Le Festival Anjou inc. prépare l'événement depuis plusieurs semaines. Le comité organisateur est présidé par M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest. Il est composé de M^{mes} Mariette Jacques et Isabelle Biron, de MM. Michel Lavoie, Paul-Yvon Perron, André St-Laurent et de M^{me} Linda Lafrenière, chef de la Division de l'administration et de la logistique.

Le comité est soutenu par des organismes du milieu angevin, divers services municipaux et publics, des policiers du PDQ 46 du Service de police de la Ville de Montréal, des membres du personnel du Service de sécurité incendie de Montréal, des commerçants et des entreprises d'Anjou. Ils ont tous uni leurs efforts pour assurer la réalisation de cet événement.

Une grande fête sous un thème féerique

Actuellement, une équipe de lutins et de bénévoles prépare les chars allégoriques. Plus de 400 participants sont déjà à l'œuvre en mettant en place leurs chorégraphies et leurs jeux de rôle qu'ils présenteront dans le défilé.

Quel programme! Décors illuminés, costumes, musique, princesses, chevaux, cracheur de feu, chanteurs, danseurs et fanfares animeront ce beau défilé. Les talents locaux seront mis à contribution pour les chorégraphies accompagnant les chars allégoriques. Le père Noël et la mère Noël accompagnés de leurs amis, la Fée d'Hiver, Boitaneij et la nouvelle venue Chrystaline, une gentille sorcière venue du monde des pierres précieuses, nous réservent une fête époustouflante sous le thème *Fantaisies givrées*.

Il s'agit d'une idée originale d'un membre du conseil d'administration de la Corporation Le Festival Anjou inc., M. André St-Laurent, qui agit à titre de concepteur et de directeur artistique du défilé.

Apportez votre lettre au père Noël!

Cet événement sera l'occasion pour les tout-petits d'apporter la lettre qu'ils auront écrite au père Noël. Les enfants pourront remettre en mains propres leur précieuse missive aux postiers qui feront partie du défilé. Ils en prendront bien soin, soyez-en certains!

Ayez vos bâtons lumineux et autres accessoires qui brillent!

Pour ajouter de la féerie, amusez-vous à illuminer le trajet de la parade.

Tout au long du trajet, on décore!

Tous les propriétaires des résidences situées le long du parcours du défilé sont invités à décorer leur maison. Ils pourront ainsi participer à notre concours *La Belle givrée 2009* et courir la chance de gagner un magnifique prix.

Le parcours

Le départ est prévu vers 19 h au Centre communautaire Chénier, situé à l'angle de l'avenue Chénier et du boulevard Joseph-Renaud. Le défilé parcourra les boulevards Joseph-Renaud et Châteauneuf, l'avenue de la Loire, les boulevards Wilfrid-Pelletier, Roi-René et Yves-Prévost avant de terminer son périple de 3,4 km à son point de départ, le Centre communautaire Chénier.

À en juger par le temps et les efforts consacrés par le comité et les dévoués bénévoles, le défilé du père Noël promet d'être un événement fabuleux pour tous. C'est donc un rendez-vous, **le vendredi 13 novembre, à 19 h!** On vous y attend en très grand nombre!

Renseignements: 514 493-8200.



Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les mardis 24 novembre et 15 décembre à 19 h. Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Changement d'heure, changement de pile !

Nous avons changé l'heure le dimanche 1^{er} novembre. En avez-vous profité pour remplacer la pile de votre avertisseur de fumée et pour vérifier que cet appareil fonctionne correctement? Si ce n'est pas le cas, faites-le maintenant: ce simple geste pourrait sauver la vie des membres de votre famille.

Par ailleurs, nous vous rappelons que chacun a ses obligations:

- le propriétaire d'un bâtiment doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et placer une pile neuve lorsqu'il loue un logement ou une chambre à un nouveau locataire;
- le locataire est tenu de changer la pile de l'avertisseur tous les six mois et d'informer sans délai le propriétaire de tout avertisseur défectueux.

Parce que la vie des membres de votre famille vaut bien plus qu'une pile!



Déneigement des terrains Votre entrepreneur a-t-il son permis?

Conformément au règlement de l'arrondissement, les entrepreneurs qui déneigent les entrées, les allées et les aires de stationnement doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement pour l'année courante. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il emploie à cette fin détient un tel permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. Ce permis est valide du 1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

Renseignements: 514 493-8000 ou 311.

Pour détourner le plus de matières possible de l'élimination

La grande priorité : les matières organiques



Ces deux dernières décennies, plusieurs actions ont été entreprises pour protéger notre environnement. Parmi ces actions, celles qui ont été réalisées afin de réduire la quantité de matières acheminées dans les sites d'enfouissement occupent une place de choix. On parle aujourd'hui de « matières résiduelles », une expression qui en dit long sur la façon de concevoir ce que nous appelons jusque-là des déchets et qui a débouché sur la mise sur pied de diverses collectes dans notre arrondissement: recyclage, branches d'arbres, feuilles, résidus verts, résidus domestiques dangereux, arbres de Noël naturels. En effet, les matières résiduelles sont maintenant considérées comme des ressources potentielles!

C'est pour pouvoir atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et aller encore plus loin dans cette voie que le conseil d'agglomération de Montréal a adopté, le 27 août dernier, un *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* porté par le thème *Réduire pour mieux grandir*.

Ce plan mise sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV). Il comprend 49 mesures et s'attaque au volet des matières organiques qui représentent 47% des matières résiduelles générées. Ainsi, l'agglomération entend accélérer les démarches nécessaires pour construire des infrastructures afin de traiter ces matières et de mettre sur pied des collectes auprès de la population. Le plan propose de remplacer l'une des deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères par une collecte des matières organiques.

Une responsabilité collective

Pour limiter l'impact sur notre environnement et laisser une Terre habitable à nos enfants et à leurs descendants, il est primordial que la participation citoyenne soit au rendez-vous. Toute la population doit participer activement aux programmes qui lui sont proposés afin que le maximum de matières résiduelles produites soit détourné de l'élimination. Nous comptons donc sur votre collaboration.

Pour consulter l'ensemble des mesures retenues dans ce plan, visitez le site ville.montreal.qc.ca.



Destination Simon Chang

Toute première boutique aux Galeries d'Anjou

Simon Chang, l'un des designers les plus créatifs et influents à travers le monde a choisi Anjou pour ouvrir sa toute première boutique de mode, Destination Simon Chang. La boutique, qui représente un investissement de 350 000 \$ (indépendamment de l'inventaire), a ouvert officiellement ses portes le 12 septembre au centre commercial Les Galeries d'Anjou.

Le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, et le conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M^{me} Andrée Hénault, sont venus souhaiter la bienvenue à ce créateur renommé.

Simon Chang est reconnu pour proposer aux femmes des vêtements haut de gamme reflétant les dernières tendances qu'elles peuvent porter dans leurs multiples activités de la vie quotidienne.

Chaque saison, il lance une nouvelle collection, comprenant quelque 300 pièces, attendue tant au Canada et aux États-Unis qu'au Moyen-Orient. En dehors de ce créneau, il a été choisi pour créer les uniformes d'entreprises canadiennes, comme Air Transat.

D'origine chinoise, le créateur a grandi à Vancouver, mais habite maintenant à Montréal. Mentionnons que Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, lui a remis l'Ordre du Canada pour sa carrière et sa fondation Simon Chang & Phyllis Levine en rapport avec son œuvre philanthropique et son engagement social qui vise à encourager les jeunes designers.

Concours Maisons fleuries 2009

Toutes nos félicitations aux gagnants

Véritable tradition chez nous, de nombreux citoyens et citoyennes ont embelli leur propriété cet été. L'ensemble de la population a ainsi pu profiter de mille et une couleurs et de délicates senteurs au détour d'une rue lors d'une promenade. De fait, les aménagements fleuris ont contribué à améliorer notre milieu de vie. Et les efforts de tous et chacun ont été récompensés par le concours *Maisons fleuries 2009*.

Les gagnants ont été invités à assister à une cérémonie, le 2 octobre, à la mairie d'arrondissement. Une plaque commémorative leur a été remise par M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, en présence des membres du comité d'embellissement.



▲ Les élus de l'arrondissement, M^{mes} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, et M^m. Luis Miranda, maire de l'arrondissement, et Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, ont accueilli à la mairie d'arrondissement les gagnants du concours *Maisons fleuries 2009*.

Les gagnants sont :

Denyse Boisvert
10201, boulevard
Les Galeries d'Anjou

Manon Maheux
7565, avenue Hérisson

Les administrateurs du
8230, place du Haut-Anjou

Antoinetta Ferrara
8391, boulevard du Haut-Anjou

Syndicat des copropriétaires du 7270 de Beaufort
7270, avenue de Beaufort

Syndicat des copropriétaires du 6880 des Roseraies
6880, boulevard des Roseraies

Michel Coderre et Louise Larouche
6213, avenue de la Mayenne

Famille Cambiotti
6922, avenue David-d'Angers

Louise et Georges Danis
5810, avenue Brissac

Catherine Dampousse et Serge Gougeon
7600, avenue d'Aubigny

André et Gaétane Gélinas
7840, avenue d'Aubigny

Denise Costo
8362, place Montrichard

Halina Kowalik
8203, avenue Rabelais

Chantal Laporte et Leonard Fagen
8380, place Chanceaux

Lorna Fitz-Gerald
8421, boulevard Yves-Prévoist

Cécile Bouchard Fleury
6925, avenue Mousseau

Colombe Bovet
5391, avenue Saint-Donat

Mike Polisena
7831, avenue Des Ormeaux

Monsieur Dos Santos
9210, avenue Émile-Legault

Rosina Filippelli
8777, avenue Georges

Denise Thibodeau
7787, avenue Mousseau

Laura Fortin
7434, avenue Azilda



◀ Élus et membres du comité d'embellissement
Première rangée: Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, Annie Dastous, Thérèse Goyette, présidente, Pierrette Turcotte, Gisèle Gagnon, membres du comité d'embellissement.

À l'arrière-plan: Luis Miranda, maire de l'arrondissement, Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, Jacqueline Lacombe, Nicole Corbeil, Jeannine Lebire et Claudette Bélanger, membres du comité d'embellissement.

L'arrondissement remercie toutes les personnes qui ont contribué à faire de notre communauté un milieu où il fait bon vivre.

Accessibilité universelle

Le Publiphone : un service pratique, gratuit et facile d'accès

Les personnes ayant une déficience visuelle et celles qui ne savent pas lire peuvent se tenir informées gratuitement, grâce à un service téléphonique interactif disponible du lundi au vendredi, à partir de 16 h 30, ainsi que les samedis et dimanches en tout temps. Ce service s'appelle le Publiphone.

Le système comprend plus de 350 rubriques diversifiées qui permettent de suivre l'actualité et d'obtenir une foule d'informations : du *Journal de Montréal* aux bons de réduction des supermarchés d'alimentation en passant par les communiqués émis par plusieurs arrondissements et par la Ville de Montréal.

Dans la région de Montréal, il suffit de composer le **514 277-4401** pour accéder au Publiphone, puis de choisir une rubrique et d'écouter les informations enregistrées. N'hésitez pas à en parler aux personnes de votre entourage que ce service pourrait intéresser. Des milliers d'auditeurs en profitent déjà chaque semaine.

À noter que le Publiphone est offert par le Regroupement des aveugles et ambyopes du Montréal Métropolitain, un organisme communautaire à but non lucratif.

Rétrospective des fêtes de la rentrée

Les expositions de septembre à la Galerie d'art Goncourt ont connu un franc succès.

Exposition de peinture



Le 27 septembre dernier, lors du vernissage de son exposition auquel nombre d'amateurs participaient, l'artiste peintre Lise Dubois en a profité pour remercier la conseillère d'arrondissement, M^{me} Michelle Zammit, de son dévouement, de sa loyauté et de son amitié, en lui offrant son portrait. Merci Lise!

Reproduction de bateaux



À la mi-septembre, de nombreuses personnes ont eu l'occasion de voir les 13 reproductions de bateaux fabriqués par l'artisan Régent

Trudel. La minutie nécessaire pour réaliser ce travail a suscité l'admiration générale!

Le dragon a conquis les enfants

Le 27 septembre, la présentation du spectacle de théâtre *Confiture, le dragon qui aimait les fruits* a attiré 70 enfants au Centre communautaire Chénier. Les petits sont ressortis enchantés.





Quartom

Le jeudi 10 décembre

L'arrondissement d'Anjou et la Caisse populaire d'Anjou sont fiers de présenter Quartom en concert le jeudi 10 décembre, à 20 h, à l'église Jean XXIII, située au 7101, avenue de l'Alsace.

La logistique de cette soirée est organisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Les quatre comparses à l'humour contagieux et au talent indiscutable de **Quartom** chantent *a capella*.

Passant du chant grégorien du XIV^e siècle à l'opéra, de la chanson française aux grands succès des années 1960 et aux chants de Noël, **Quartom** offre un spectacle haut en couleur, original, dynamique, empreint de fraîcheur et de bonne humeur.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10 \$ l'unité, à la bibliothèque Jean-Corbeil et à la succursale, aux heures d'ouverture habituelles.

Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée. À noter que les portes de l'église ouvriront dès 19 h 15.

Renseignements :
514 493-8200 (jour)
et à la billetterie au
514 493-8266 (jour,
soir et fin de semaine).



Un partenaire essentiel de la communauté angevine

La Caisse populaire Desjardins d'Anjou est le partenaire majeur de nos Soirées-concert. Pour la saison 2009-2010, elle a remis un montant de 10 000 \$ afin d'appuyer ces soirées. De plus, elle soutient de nombreux autres événements programmés durant l'année. Sur la photo, on aperçoit le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, et le directeur général de la Caisse populaire Desjardins d'Anjou, M. Daniel Hébert.



Desjardins
Caisse populaire d'Anjou



BIBLIOTHÈQUE Jean-Corbeil

Activités jeunesse pour les 4-10 ans
Samedi 28 novembre à 11 h

Estelle Farfadelle

La pétillante Estelle Farfadelle invite les enfants à vivre l'histoire, à danser, à jouer et à voyager avec les célèbres personnages des différentes civilisations anciennes. Une histoire drôle et surprenante.

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil,
7500, avenue Goncourt.

L'activité est gratuite, par contre le nombre de places est limité. Laissez-passer disponibles une heure avant le spectacle.

Renseignements :
514 493-8260.



31^e concours de décorations de Noël

C'est avec grand plaisir que le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou invite tous les citoyens à participer à la 31^e édition du concours de décorations de Noël. Ce concours ne nécessite aucune inscription.

Des lumières plein la vue

Du **6 au 13 décembre**, après **18 h**, les membres du comité parcourront les rues pour choisir les décorations les plus attrayantes. Et **du 14 au 21 décembre**, après **18 h**, un photographe circulera dans les rues pour prendre des photos aux adresses préalablement sélectionnées.

Pour participer au concours, il vous suffit de décorer l'extérieur de votre lieu de résidence et de laisser vos décorations allumées, **après 18 h**, **du 6 au 21 décembre**.

Le comité d'embellissement : son mandat

Le comité d'embellissement est composé de huit bénévoles nommés par le conseil d'arrondissement, et d'une représentante de la Ville. En vue de sélectionner les plus belles décorations, le comité sillonne le territoire angevin par équipes de deux bénévoles. Ensuite, celui-ci se réunit pour évaluer l'ensemble des photos et procède au vote qui déterminera les plus belles réalisations. Enfin, le comité organise la soirée de remise des plaques honorifiques aux gagnants.

Règlements du concours

Catégories

Maison unifamiliale, duplex
et maison de ville
Balcon
Condominium
Commerce

Critères de sélection

Originalité
Apparence générale
Disposition des divers éléments
Harmonie des couleurs

Sélection des gagnants

Le comité désigne un maximum de deux gagnants par catégories et par quartiers. Veuillez noter que les participants ayant remporté le concours deux années de suite ou deux fois en quatre ans ne seront pas retenus pour la sélection des gagnants pendant deux années consécutives.

Tous ceux qui illumineront la façade de leur demeure auront une chance de gagner. Les membres du comité choisiront les décorations qui répondront le mieux aux critères de sélection mentionnés précédemment.

Bonne chance à tous les participants.



Comment joindre l'arrondissement d'Anjou ?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Accueil, information et orientation: **514 493-8000**

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication:
Réalisation et conception graphique:
Impression:
Tirage:
Distribution:
Site Web:
Dépôt légal:

Aline Boulé
Octane
Trahan Dugas imprimeur (TDI)
22 000 exemplaires
Société canadienne des postes (Médiaposte)
ville.montreal.qc.ca/anjou
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
Bibliothèque et
Archives Canada

Copyright 2009 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Règlement relatif au contrôle et à la garde des animaux, ainsi qu'aux licences requises pour la garde des chiens

Lors de la séance extraordinaire du 9 juillet 2009, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RCA 1315-10 relatif au contrôle et à la garde des animaux, ainsi qu'aux licences requises pour la garde des chiens.

Il stipule notamment que :

- Certaines catégories d'animaux sont dorénavant prohibées. Les chiens de race Bull-Terrier, Staffordshire Bull-Terrier, American Pit Bull Terrier, American Staffordshire Terrier ou Rottweiler ou tout chien issu d'un croisement de l'une de ces races font partie des animaux prohibés;
- À l'extérieur, le propriétaire de ce type de chien doit en tout temps s'assurer que ce dernier est tenu en laisse par une personne ayant les capacités physiques de le contrôler pour qu'il ne puisse pas lui échapper.

Cette obligation ne s'applique pas dans un terrain clôturé, comme un parc à chiens ou encore sur le terrain du propriétaire ou de l'occupant du lieu si celui-ci en a donné l'autorisation;

- En tout temps, à l'extérieur, excepté dans les terrains clôturés desquels ils ne peuvent sortir, ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne pouvant les contrôler.

Les résidents qui ont déjà une licence pour les chiens interdits pourront la renouveler d'année en année. Ceux qui possèdent déjà un chien interdit, mais qui n'avaient pas encore de licence, pourront en obtenir une jusqu'au 23 décembre 2009 à la mairie d'arrondissement. Dès 2010, aucune nouvelle licence ne sera émise.

Pour en savoir plus sur ce règlement, notamment sur les autres catégories d'animaux prohibés, nous vous invitons à appeler au 514 493-8000 ou au 311.



Spécial
chiens
interdits